



**" Les Sapeurs Pompiers et leurs Amis "**  
**ENCOURAGEMENT DU DEVOUEMENT**  
**" et du Bénévolat "**



Association affiliée à la  
FEDERATION FRANCAISE  
de l' ENCOURAGEMENT du DEVOUEMENT et du BENEVOLAT  
Déclaration du 25 Juin 1990 - N° 90.7084 - J.O. du 1er Août 1990  
Modification du 11 Juin 2007 - N° 0771015295- J.O. du 23 Juin 2007  
N° SIREN 488 659 350 N° SIRET 488 659 350 00026  
Siège Social : Hôtel de Ville 2 place de la Mairie 77100 MEAUX  
Administratif : 26 rue Saint Jean 77470 TRILPORT  
Reconnue d'intérêt général.

**Cher (e) sociétaire et ami (e).**

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration sont heureux de vous informer de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre Association.

**Dimanche 24 Mars 2024**

**Salle des Fêtes**

**77470 POINCY**

**ORDRE DU JOUR :**

- 10h30 : Le mot de Bienvenue  
: Rapport moral de la Secrétaire.  
: Compte-rendu financier du Trésorier.  
: Election des candidats aux postes d'Administrateurs. \*  
: Résultat des votes.  
: Questions diverses.

12h30 : Vin d'Honneur

13h00 : Déjeuner Officiel servi à tous les Adhérents ayant retenu leurs repas.

Nous comptons sur votre présence, ainsi que celle de votre famille, et de vos Amis, afin d'honorer et de maintenir le Prestige de notre Association.

\*La candidature d'un membre Actif au poste d'Administrateur ou de la Commission de contrôle doit être adressée avant le 16 MARS 2024, au Président :

**Raymond Caron résidence Le Tellier 101 rue de Stalingrad 78500 Sartrouville.**

Sont renouvelables pour 2024

Madame Mauricette Caron, Monsieur Pierre Bellamy, Monsieur Christophe Kudlaty

En cas de changement d'adresse, je vous demande de penser à nous prévenir. Cela ne coûte pas cher et nous facilite la tâche.

**Amis, n'oubliez pas de régler votre cotisation :**

- 23 euros pour les membres Actifs et Honoraires,
- 45 euros pour les Associations ou Amicales,
- Plafond non limité pour les Membres Bienfaiteurs.

N.B : Vous pouvez acquitter le montant de votre cotisation en même temps que votre repas, ou séparément, si vous n'assistez pas à l'A.G. Dans ce cas, le bureau, vous retournera le timbre à apposer sur votre carte ainsi que le reçu à joindre à votre déclaration d'impôts (merci de joindre une enveloppe timbrée).

***Etre Membre de l'ENCOURAGEMENT du DEVOUEMENT est un honneur***